



3 repreneurs d'entreprises artisanales distingués en Deux-Sèvres

jeudi 9 décembre 2010, par [lpe](#)

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a distingué 3 repreneurs d'entreprises artisanales du département dans le cadre de son concours "Reprise d'entreprise artisanale réussie".

Dans un contexte démographique qui prévoit le départ de plus de 20% des chefs d'entreprises dans les 5 ans, la transmission et la reprise ont toute leur importance dans la perspective du maintien des activités économiques sur les territoires.

Pour encourager les initiatives de reprise d'entreprises, la CMA 79 en partenariat avec le Crédit agricole, organise ce concours dans le cadre de la Semaine nationale de la création reprise d'entreprise.

Une cérémonie organisée en partenariat avec le Crédit agricole a récompensé le 30 novembre dernier les lauréats en présence de Jean-Michel Banlier, Président de la CMA, Pascale Marteau, vice-présidente de la CMA et Jean-Claude Aubineau, représentant le Crédit Agricole.



Le palmarès 2010 :

- 1er prix : « **Triperie Gonnord Pascal** » - Pascal Gonnord - Tripier à Saint Jean de Thouars

Pascal Gonnord a repris en 2006 la triperie de Gérard Lucet à Saint-Jean-de-Thouars. C'est avec son prédécesseur qu'il apprend le métier. Il vend exclusivement sur les marchés de Thouars, Bressuire, Loudun, Poitiers et Neuville. Sa clientèle est principalement constituée de particuliers. En 2009, il fait construire un laboratoire de transformation fonctionnel sur la zone industrielle de Saint-Jean-de-Thouars. Il peut ainsi fabriquer dans les meilleures conditions les recettes qui font pleinement partie de

la gastronomie française : tripes à la mode de Caen, rognons au madère, langue de boeuf sauce piquante, tête de veau en ficelle sauce gribiche, ris de veau et bien d'autres encore. Depuis sa reprise d'entreprise, il a tenu à diversifier ses produits et son activité augmentant, son épouse l'a rejoint dans l'entreprise. Malgré un volet administratif un peu fastidieux, la reprise d'entreprise s'est très bien passée et Pascal Gonnord reste en contact avec son prédécesseur. Il envisage la création de nouveaux produits, l'agrandissement de son laboratoire et l'achat de nouveaux matériels. Pascal Gonnord tire un bilan positif de son expérience de reprise d'entreprise car il a le plaisir d'exercer un métier qu'il aime en toute liberté.

- 2e prix : « **Ambulances de Gâtine** » - Joël BRULE - ambulancier taxi à L'Absie

Après l'obtention d'un bac général option biologie et d'un BTS gestion de l'eau, c'est au cours de jobs d'été qu'il découvre le métier d'ambulancier. Titulaire d'un certificat de capacité ambulancier, il sera salarié pendant environ trois ans dans ce domaine. Insatisfait de son évolution dans la profession, il mettra cette expérience entre parenthèses le temps de reprendre et de redresser la situation d'un bar snack en difficulté. Cinq ans plus tard, il reprend une entreprise d'ambulance-taxi à l'Absie. A ce jour, l'entreprise est toujours spécialisée dans le transport sanitaire et non sanitaire mais aussi dans le transport des personnes à mobilité réduite, une activité qui remplace le taxi 7 places sous utilisé. L'épouse de Joël Brulé est associée salariée dans l'entreprise. Depuis la reprise, Joël Brulé a régulièrement renouvelé le parc véhicules et a fait l'acquisition de nouveaux locaux exploités en bureau, garages et station de lavage. Le prédécesseur a accompagné pendant plusieurs mois le repreneur. Malgré quelques difficultés d'adaptation à la vie locale, à l'entreprise et au matériel, Joël Brulé retire une satisfaction de cette expérience qui en terme d'investissement personnel et financier permettent de s'épanouir dans une activité valorisante et passionnante.

- 3e prix : **SARL BLAIZEAU** - Estelle Sauvage - Maçonnerie Couverture à Juscorps

CAP et BEP communication, administration et secrétariat en poche, Estelle Sauvage occupera de nombreuses années un poste administratif au ministère de l'éducation nationale. En octobre 2008, elle reprend avec son frère, l'entreprise familiale en raison du départ à la retraite de son père, Joël Blaizeau. Celui-ci a été présent la première année pour accompagner cette passation qui, même si elle s'est parfaitement bien passée, met en évidence les différences de méthode d'une génération à l'autre. Depuis la reprise, Estelle Sauvage a développé le suivi des chantiers et créé un site internet. Elle projette la création d'un dépôt sur sa commune. Il y a deux ans, l'entreprise a investi dans une machine à enduire pour faire évoluer l'activité de l'entreprise. Une nouveauté qui vient renforcer l'activité de maçonnerie neuve et ancienne, rénovation, couverture, assainissement et

terrassment. Estelle Sauvage éprouve une grande satisfaction personnelle car elle a toujours voulu faire plus.

Les critères de sélection pour ce concours

Les participants au concours, chefs d'entreprises inscrits au Répertoire des métiers depuis moins de 5 ans, devaient répondre aux critères suivants :

- Leur formation initiale ne les prédisposait pas nécessairement à reprendre une entreprise artisanale et pourtant ils l'ont fait
- Ils ont relevé un défi en reprenant une entreprise
- Ils ont peut être développé un concept spécifique suite à la reprise de l'entreprise
- Leur esprit d'initiative, d'innovation leur a permis de reprendre une entreprise.

Trois prix récompensent les lauréats : 1er prix : 700 €, 2e prix : 500 €, 3e prix : 300 €